

Établissement : \_\_\_\_\_  
LP MENDES FRANCE  
BRUAY-LA-BUISSIÈRE

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES  
PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**NOTICE EXPLICATIVE  
VOTE EXCLUSIVEMENT PAR CORRESPONDANCE**

L'élection des représentants des Parents d'élèves au Conseil de l'administration aura lieu le  
**VENDREDI 13 OCTOBRE 2023**

**Le vote se fera uniquement par correspondance, il n'y aura pas vote à l'urne sur place.**

Vous trouverez ci-joint les bulletins de vote et déclarations éventuelles des candidats.

Chaque parent ne vote qu'une fois quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

Procédure :

- Glissez un bulletin de vote ne comportant ni rature, ni surcharge dans une première enveloppe
- Cachetez cette enveloppe.
- Glissez la dans une seconde enveloppe, à acheter également, sur laquelle vous écrirez :
  - **au recto** : - l'adresse de l'établissement  
- la mention « Élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration »
  - **au verso** : - vos nom, prénom, adresse et signature.

***Toute enveloppe ne portant pas ces mentions ne sera pas prise en compte.***

Si les deux parents souhaitent faire un seul envoi, les deux secondes enveloppes, comportant les mentions indiquées ci-dessus, seront insérées dans une troisième enveloppe libellée à l'adresse de l'école et portant la mention « élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration ».

Remettre le pli au chef d'établissement (vous-même ou par l'intermédiaire de votre enfant) ou l'acheminer par la Poste si vous disposez d'un délai suffisant (dans ce cas ne pas oublier de l'affranchir).

**Les plis parvenus ou remis après la clôture du scrutin ne seront pas pris en compte.**